Zeitschrift: Matières

Herausgeber: École polytechnique fédérale de Lausanne, Institut d'architecture et de

la ville

**Band:** 2 (1998)

**Artikel:** Au-dessus du terrritoire / Dans le paysage : conception et pratiques de

l'aménagement das le Plan de Zones de Genève, 1936

Autor: Cogato Lanza, Elena

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-984566

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Au-dessus du territoire / Dans le paysage

Conception et pratiques de l'aménagement dans le Plan de Zones de Genève, 1936.

Elena Cogato Lanza

Genève, août 1932. Après avoir remporté le premier prix au Concours d'idées pour l'aménagement de la Rive Droite, l'ingénieur Albert Bodmer vient s'installer à Genève pour diriger le bureau cantonal du plan d'extension. A l'occasion d'un long entretien accordé au quotidien La Suisse, Bodmer évoque les intentions du Canton en matière d'urbanisme. «Ce fut une heure charmante et pleine d'intérêt, que cet entretien au quatrième étage de l'immeuble des Travaux Publics»<sup>1</sup>, commente le journaliste; «les larges baies, qui répandent à profusion la lumière sur les plans» déroulés par Bodmer au fil de l'entretien, permettent d'étendre la vision «jusqu'à la proche campagne genevoise». On n'aurait pas pu, écrit le journaliste, trouver un décor plus adapté pour examiner les projets de Bodmer, «conçus pour conserver le plus possible de cette verdure, de ces arbres qui entourent la ville».

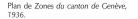
Nous ne connaissons pas les études sur Genève exposées par Bodmer lors de cet entretien. Dès 1923 il avait exercé à Winterthour la fonction de *Stadtplaner* et élaboré un plan de zones qui, prenant en compte l'aménagement des surfaces vertes et des forêts, perfectionnait l'identité de cette ville considérée comme le paradigme de la cité-jardin suisse<sup>2</sup>. C'est sur la base des résultats obtenus à Winterthour que Bodmer peut revendiquer une compétence en matière d'aménagement régional, et fixer les nouvelles priorités du bureau du plan d'extension genevois dans le domaine de la protection des sites. Quatre ans plus tard, le bureau de Bodmer aura finalement produit un plan de zones prenant en compte la sauvegarde des valeurs naturelles et paysagères du canton. Ce plan est mis au point sous le gouvernement socialiste de Léon Nicole qui, dans la ligne des administrations sociales-démocrates européennes des années vingt et trente, confie aux techniciens des responsabilités importantes dans la gestion urbaine: l'architecte Maurice Braillard dirige en effet le Département des Travaux publics auquel Bodmer est rattaché.

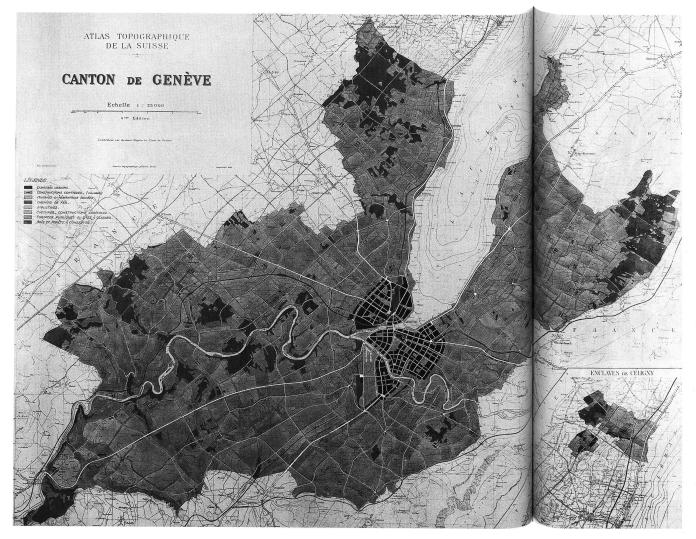
Moderniser la ville et le canton tout en sauvegardant les sites; donner une forme adéquate à la Genève internationale tout en mettant en valeur les beautés naturelles: voici les objectifs généraux de la planification entreprise sous la direction de Braillard. Davantage que dans le *Plan Directeur* – le nouveau plan urbain –, cette unité entre les préoccupations de l'urbanisme et de la sauvegarde s'inscrit pleinement dans le *Plan de Zones*. En réorganisant

Essais 45

Elena Cogato Lanza

Au-dessus du territoire / Dans le paysage





matières

fonctionnellement le canton, tant au niveau des infrastructures que des affectations, le *Plan de Zones* prend la forme d'un projet de paysage couvrant la totalité de la surface cantonale. C'est une démarche paysagère qui permet en effet ici de conjuguer l'innovation et la conservation, les dimensions fonctionnelle et esthétique.

Dans les années quarante, cette approche qui ne sépare pas l'intervention territoriale de l'aménagement paysager constituera, aux yeux de Robert Von der Mühll, le caractère spécifique de l'aménagement régional en Suisse romande<sup>3</sup>. La mise en relation de la planification territoriale et de la sauvegarde qui caractérise le plan genevois nous semble d'ailleurs relever d'une tradition spécifique de la planification moderne, qui peut être illustrée entre autres par l'aménagement de la vallée de la Nidda à Francfort, expérience à laquelle le milieu des concepteurs du *Plan de Zones* fait référence à plusieurs reprises. Afin de déceler le fonctionnement du dispositif paysager qui, dans le *Plan de Zones*, coordonne des dimensions considérées généralement comme antithétiques, nous procéderons à une analyse détaillée du projet et nous mettrons ainsi en lumière les modalités concrètes de sa conception.

Nous ne pouvons nous tenir, pour notre analyse, qu'au seul document du Plan de Zones. Au même titre que le Plan Directeur, le Plan de Zones a en effet été conçu comme un instrument de travail, comme un plan sans valeur légale : il n'est par conséquent accompagné d'aucun règlement d'exécution. Il n'est pas assorti non plus d'un mode d'emploi ou d'un commentaire, exception faite pour les articles, rares et laconiques, publiés par Bodmer dans la presse spécialisée. Nous ne disposons enfin d'aucun dessin préparatoire. Il s'agit dès lors de relever un défi : celui de mettre en parole un projet purement figuratif<sup>4</sup>, matérialisé en un plan au 1:25 000 coloré à la gouache – une technique laissant aisément transparaître, sous le projet, la carte topographique<sup>5</sup>. Notre analyse identifiera d'abord les matériaux existants pris en compte par le projet, avant de dégager les dispositifs de composition mis en œuvre dans les différentes zones. Il s'agira alors de considérer les notions de frontière, de séquence, de perspective, de figure<sup>6</sup>. Dans leur ensemble, ces dispositifs traduisent deux modalités de l'observation du territoire, à savoir la vision zénithale et la vision horizontale. L'articulation de ces deux modalités d'observation se retrouve, comme nous le verrons, non seulement au niveau de la conception, mais également à celui de la pratique du territoire postulée par ce plan. Le territoire ainsi redessiné fera l'objet d'une pratique se situant entre la contemplation et l'exploration, fondée sur les caractères perceptifs du territoire.

#### Une nouvelle armature territoriale

D'après Bodmer, le *Plan de Zones* vise à «maintenir le charme du pays genevois, source de plaisirs rares et de bien être pour chacun, citoyen ou visiteur»<sup>7</sup>. Si, dès 1920, la loi donne aux autorités cantonales le pouvoir de sauvegarder les sites<sup>8</sup>, la nouveauté du *Plan de Zones* réside dans le fait de proposer «un aménagement d'ensemble du canton» et de poser ainsi les bases d'une véritable politique de sauvegarde du patrimoine. L'«aménagement d'ensemble» tracé dans ce plan se base sur l'hybridation du schéma *radioconcentrique* et du *damier*<sup>9</sup>, qui vise à refonder la structure territoriale par le dépassement de la dualité ville/campagne. Le modèle radioconcentrique selon lequel s'est développée la région genevoise – la ville de Genève occupant le centre géométrique d'une région relativement circonscrite – organise dans le plan la distribution des nouvelles «zones». Du centre à la périphérie se succèdent en effet les «quartiers



urbains», les «colonies d'habitations isolées» et les «cultures agricoles», ainsi désignées par la légende du plan. Le damier correspond à un nouveau maillage routier idéalement orthogonal, qui couvre indistinctement toute la surface du canton. Ce maillage forme la trame d'un jeu combinatoire proche du *patchwork*, intéressant en plus des trois affectations mentionnées une quatrième zone, celle des «surfaces publiques ou sites à classer»<sup>10</sup>.

Pour chaque zone un aménagement particulier est prévu. Les «quartiers urbains», traités plus en détail par le *Plan Directeur*, devront être reconstruits selon les principes de l'uniformité architecturale et de la sérialité morphologique. Si, d'après Bodmer<sup>11</sup>, les «cultures agricoles» «supporteraient quelques constructions très judicieusement placées et composées», les «colonies d'habitations isolées» se prêteraient pour leur part «à *l'érec*-

Ci-dessus: Plan de Zones, secteur compris entre les «quartiers urbains» de la Rive droite et la frontière française. Le maillage des «surfaces publiques» est formé par des longues pénétrantes traversant les «colonies d'habitations isolées» allant jusqu'aux «quartiers urbains»; par des bandes parallèles au périmètre de la ville.

Ci-contre: Plan Directeur de la ville de Genève, secteur de la Rive droite. Ce plan détaille l'aménagement des «quartiers urbains» du Plan de Zones, selon les principes de l'uniformité architecturale et de la sérialité morphologique.

48 matières

tion d'un ensemble de pavillons». Les «surfaces publiques ou sites à classer» correspondent finalement aux espaces du patrimoine à sauvegarder qui, «ouverts sur des horizons admirables, devraient garder leur caractère actuel intact». Ces dernières surfaces entretiennent avec le maillage routier un rapport particulier, puisqu'elles-mêmes se présentent sous la forme d'un maillage idéalement orthogonal qui s'enchevêtre au routier en le dédoublant. Elles possèdent donc une double nature: en tant que surface, elles appartiennent à plein titre au système des zones; en tant que réseau, elles jouent un rôle structurant à l'intérieur de la trame territoriale. L'enchevêtrement entre le réseau routier et les «surfaces publiques ou sites à classer», sur lequel nous reviendrons, constitue l'un des moyens utilisés par ce projet territorial pour conjuguer dimension fonctionnelle et valeurs esthétiques.

Afin de visualiser la matérialisation concrète, dans le territoire, d'un aménagement fondé sur une géométrie rigoureuse, imaginons de substituer au plan dessiné sur papier la vision zénithale du canton depuis un avion. De ce point de vue, les cases de la double trame quadrillée des routes et des «surfaces publiques» ne seraient plus remplies des couleurs correspondant aux affectations, mais des objets physiques, concrets, du territoire. C'est d'ailleurs en maniant un extrait du relevé photographique du canton que Bodmer avait illustré ses propos lors de l'entretien publié en 1932 par *La Suisse*<sup>12</sup>. Il faut par conséquent rendre compte des *matériaux* dans lesquels le schéma radioconcentrique et le damier s'incarneraient, pour saisir entièrement les principes structurant le *patchwork* territorial. A cette fin, baissons l'altitude de notre survol idéal du canton, et commençons à explorer des portions singulières du territoire.



Essais 49

## Dispositifs de composition paysagère

Matériaux. Un rapide survol de différents secteurs du canton nous permet de constater que le Plan de Zones n'opère pas d'associations privilégiées ou exclusives entre les zones prévues et le type d'éléments existants sur le territoire. Toute zone inclut des matériaux tels que jardins, chemins, parcours, plantations, rangées d'arbres, vignes, cours d'eau et ainsi de suite. Afin de saisir l'identité de chaque zone, il n'est donc pas suffisant de s'en tenir aux types d'éléments; il faut encore observer le déroulement des éléments dans les différentes surfaces. Il en résulte, par exemple, que les «surfaces publiques» peuvent se caractériser par des rassemblements thématiques d'éléments. Considérons par exemple l'aire extra-urbaine comprise entre Gy, Jussy, Carre d'Aval, Carre d'Amont et St. Maurice, dans laquelle le plan prévoit des «cultures agricoles» et des «surfaces publiques». Trois segments de surface publique, parallèles entre eux et obliques par rapport au maillage routier de référence, suivent chacun un cours d'eau et s'ouvrent tous sur la forêt. Ces trois segments, reliés entre eux par des surfaces publiques intermédiaires, forment à l'évidence un système basé sur le thème de l'eau. Toujours dans le même secteur se trouve un deuxième système de surfaces publiques dont les points d'ancrage correspondent cette fois à des villages, qui constituent le thème de ce système<sup>13</sup>. Dans les deux exemples mentionnés, les éléments captés par les «surfaces publiques» appartiennent à une famille d'éléments. Ils passent ainsi du statut d'objets isolés (une rivière ou un village) à celui d'éléments d'une thématique (la région de l'eau ou le réseau des villages).

Les villages occupent une place très particulière parmi les matériaux du *Plan de Zones*. Seuls les bandes des «surfaces publiques» interceptent les villages existants, qui ne se trouvent en revanche inclus dans aucune autre zone. Les concepteurs du plan ont soigneusement saisi chaque village – marqué sur le plan par un idéogramme rouge – afin de tous les inclure dans le réseau des «sites à classer», ce qui suppose la préservation de leur géométrie préexistante. La légende définit les villages comme des ensembles de «constructions contiguës». Cette appellation s'oppose aux «colonies d'habitations isolées» qui constituent les nouveaux quartiers d'extension. Le *patchwork* du plan de zone se structure ainsi sur cette tension entre l'édification contiguë et l'édification pavillonnaire. L'ancien et le nouvel habitat sont donc opposés sur la base de leur morphologie.

Frontières. Les frontières entre les «surfaces publiques» et les «cultures agricoles» s'appuient souvent sur des éléments linéaires existants. Un chemin ou une rangée d'arbres peuvent ainsi constituer un segment de la frontière qui sépare les deux surfaces, qui se concrétise donc par une limite physique. Les frontières entre les «surfaces publiques» et les «colonies d'habitations isolées» ne se fondent pas, pour leur part, sur des éléments existants. Les frontières entre ces deux surfaces ne dépendent pas davantage des limites cadastrales, qui sont totalement ignorées par le plan<sup>14</sup>. Il semblerait donc que la nature différente des surfaces – les premières à construire selon une morphologie pavillonnaire, les secondes devant rester inaltérées – suffirait à en saisir les frontières.

Séquences. Nous avons vu que les «surfaces publiques», tout comme le réseau routier, se structurent selon une maille orthogonale. Dans le secteur compris entre les «quartiers urbains» de la rive droite et la frontière française, cette maille est formée par de longues pénétrantes allant des frontières du canton jusqu'à la ville, et par des bandes parallèles au périmètre des «quartiers urbains». Les pénétrantes interceptent un nombre très élevé et varié d'éléments qui, considérés dans une séquence, s'imposent à la perception

50 matières

comme de véritables événements territoriaux. Suivons le tracé de deux pénétrantes. La première trouve son origine au Marais de Mategnin et se déroule ensuite en prenant la forme d'un ruban qui capte un carré de vigne. Ce ruban s'ouvre en deux temps, sur le château de Feuillasse d'abord et sur la surface destinée à l'aéroport de Cointrin ensuite. Il se rétrécit à nouveau pour suivre la route qui va de Cointrin à Villars, et pour pénétrer finalement en ville. La seconde pénétrante est une bande à largeur constante, sauf là où elle s'élargit pour accueillir le Bois Naville, le Bois Jonc avec ses rivières, le village du Petit-Saconnex et la propriété Beaulieu.

Perspectives. La largeur des «surfaces publiques» dépend principalement des matériaux situés le long de leur déroulement. La présence de ces derniers ne suffit cependant pas à expliquer toutes les variations de forme subies par les surfaces. Quittons maintenant la vision zénithale et imaginons de poser nos pieds sur terre. Nous pourrons explorer ainsi le projet selon une vision horizontale, et saisir la valeur accordée aux perspectives dans les variations de dimension des surfaces publiques. Dans la seconde pénétrante que nous venons de considérer, la surface qui accueille la propriété Beaulieu correspond à un cône visuel s'ouvrant du plateau de Beaulieu sur le lac et les montagnes. Si nous arpentons la première pénétrante dans le sens inverse, c'est-à-dire de la ville vers l'extérieur, nous constaterons que la perspective joue dans la composition un rôle également déterminant. Depuis le hameau de Villars, cette surface publique s'ouvre sur le terrain de l'aéroport de Cointrin et en ressort ensuite sous la forme d'une bande décalée par rapport à l'axe précédent. La raison de ce décalage réside dans un effet de perspective : la surface Villars/Cointrin débouche juste en face d'une colline surmontée d'un cimetière. Cette colline constitue une fermeture visuelle que l'axe de la surface évite.



Plan de Zones, secteur extra-urbain. Les «surfaces publiques» traversent les «cultures agricoles» en comprenant dans leurs tracés les «villages» existants.

A l'inverse des pénétrantes, les surfaces publiques parallèles aux contours de la ville ne sont pas structurées comme des séquences d'événements territoriaux. Ces surfaces semblent d'une part assurer la liaison transversale des pénétrantes et, d'autre part, accompagner les nouveaux tracés routiers. Cependant, elles ne se soustraient pas à une confrontation créative à la topographie et à la perspective. En particulier, les deux surfaces débouchant respectivement sur Grand-Saconnex et sur le Palais des Nations se plient à 90 degrés pour accompagner deux dépressions topographiques importantes – deux amphithéâtres naturels pourrait-on dire – et opèrent chacune un virage en forme de coude descendant respectivement vers Pregny et vers le lac.

Figures. L'analyse menée jusqu'ici montre à quel point les «surfaces publiques» constituent des espaces riches d'événements et de surprises, créés pour mettre en valeur – voire inventer – la singularité des objets parsemés dans leur tracé. La singularité de chaque segment de surface publique n'est cependant pas atténuée par la répétition de figures. Par figure nous entendons un dispositif de composition, déterminé par le couplage d'une certaine géométrie de la surface publique avec un certain type de matériaux. Une des figures récurrentes articule une portion de surface publique à la forme nettement rectangulaire avec un dénivellement de la topographie. C'est le cas du rectangle du Petit-Saconnex qui contient une dépression; c'est également le cas du rectangle correspondant au Champ Pinet, au milieu duquel se trouve un sommet de 451 mètres, supérieur d'une dizaine de mètres aux surfaces environnantes. La figure formée d'une «surface publique» carrée, traversée par un élément posé en diagonal (route ou rivière), constitue également une figure récurrente.

## Pour une pratique territoriale exploratoire

Pour conclure cette analyse, et aborder explicitement les pratiques territoriales que ce projet implique, nous revenons sur l'enchevêtrement entre le maillage routier et les «surfaces publiques». Ces deux réseaux opèrent une uniformisation du territoire, qui sera équipé d'une manière homogène de routes et de surfaces publiques. Le rapport entretenu par les deux réseaux apparaît cependant problématique, eu égard au fait que les «surfaces publiques» comprennent de longs tracés routiers. Cela signifie que le maillage routier principal est accompagné d'un deuxième réseau de routes inscrit dans les «surfaces publiques». Il faut en conclure que le maillage routier principal ne détient pas l'exclusivité fonctionnelle du déplacement. Le déplacement est assuré par deux réseaux de routes, le premier basé sur une grille orthogonale et le deuxième constitué de segments routiers existants. La différence nous semble alors être la suivante : alors que le maillage routier principal vise à réaliser partout dans le canton le même standard infrastructurel, les routes comprises dans les «surfaces publiques» permettent pour leur part de relier dans un parcours les «sites à classer». Les routes comprises dans les «surfaces publiques» garderont intact leur aspect préexistant: leurs parcours sinueux, accompagnés parfois de quelques constructions et plantations, resteront inaltérés. L'invention des «surfaces publiques» nous semble tributaire des notions des Parkpromenaden et des Parkstrassen élaborées par Joseph Stübben à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Dans la ligne tracée par Stübben, Werner Hegemann avait diffusé en Europe les parkways américaines, dont les caractères principaux sont la présence de l'élément fluvial et l'importance des perspectives<sup>16</sup>. La référence à l'expérience américaine nous semble particulièrement pertinente dans le cas du Plan de Zones, si l'on considère qu'en 1936 la revue Habitation salue l'exemplarité du réseau de parcs réalisé à Washington<sup>17</sup>.

52 matières

Il nous semble important d'insister encore sur les moyens utilisés pour mettre urbanisme et sauvegarde en relation cohérente, via le dispositif paysager. Combiner vision zénithale et vision horizontale – appréhension synchronique et perception déroulée dans le temps – a permis, d'une part, de saisir et d'agir sur le fonctionnement d'un territoire considéré comme un organisme et, d'autre part, de prendre en compte les qualités perceptives et esthétiques du territoire comme artefact<sup>18</sup>. Les supports concrets de ce double regard porté sur le territoire sont, pour la vision zénithale, le plan topographique et la photo aérienne; pour la vision horizontale, l'investigation sur le terrain et la photographie de paysage<sup>19</sup>.

Les principes de la conception du projet créent les conditions de la pratique concrète du territoire. Le territoire traité comme un objet d'observation – par la composition des visions zénithale et horizontale – constituerait l'objet d'une pratique exploratoire. L'aménagement du territoire mis en place dans le Plan de Zones vise en effet à créer les conditions d'une exposition des lieux et des pratiques de l'habiter passées et présentes, matérialisées entre autres dans les «villages» et les «colonies d'habitations isolées». Parcourir les «surfaces publiques» du Plan de Zones permettrait d'assister à une véritable exposition de l'histoire du territoire grandeur nature, où les matériaux physiques constitutifs du paysage seraient également les traces de l'histoire sociale et humaine. Le dispositif paysager permettrait ainsi de faire cohabiter, outre les dimensions apparemment opposées de la sauvegarde et de la modernisation territoriale, celles de la contemplation et de la vie active, de la mémoire et de l'activité présente. Si l'ancrage du projet dans des matériaux spécifiques et divers nous paraît l'indice, en ce qui concerne les concepteurs, d'une profonde familiarité avec le site, Bodmer souligne pour sa part l'importance du sentiment d'étrangeté dans la perception de la beauté du paysage genevois:

«Il faut venir du dehors [...] pour se rendre compte de la beauté de cette proche campagne genevoise. Ceux qui l'aménagèrent ont été, à des époques différentes, de véritables artistes, et ce serait un crime que d'aller détruire leur œuvre.» <sup>20</sup>

Par la pratique, véritable miroir de la conception d'un projet généreux, le visiteur qui arpentera les rubans des surfaces publiques expérimentera lui-même, en le renouvelant en permanence, ce passage de l'étrangeté à la familiarité.

### Notes

Elena Cogato Lanza est doctorante à l'EPFL - Département d'Architecture et collaboratrice scientifique à la Fondation Braillard Architectes, Genève.

- <sup>1</sup> R.-J., «Ce qui se fait et se prépare à Genève», *La Suisse*, 25 août 1932.
- <sup>2</sup> A. Bodmer, «Le développement d'une politique foncière dans une ville industrielle suisse depuis 1830», *Habitation*, n°5, 1930, pp. 35-38.
- <sup>3</sup> H. R. Von der Mühll, «Les débuts en Suisse Romande de l'urbanisme

et de l'aménagement national», Plan, n°2, 1946, pp. 33-34.

- <sup>4</sup> Cf. G. Deleuze, Francis Bacon, logique de la sensation, Editions de la Différence, 1996, p. 10: «Le figuratif [la représentation] implique [...] le rapport d'une image à un objet qu'elle est censée illustrer; mais elle implique aussi le rapport d'une image avec d'autres images dans un ensemble composé qui donne précisément à chacune son objet.»
- <sup>5</sup> Des deux versions existantes, nous avons analysé la première, datée de 1936. La seconde, datée

de 1937 (suivant donc la chute du gouvernement Nicole et l'éviction de Braillard du Grand Conseil), en constitue une version relativement simplifiée.

- <sup>6</sup> Ces catégories découlent directement de notre observation du plan.
- <sup>7</sup> A. Bodmer, «Notes sur l'urbanisme à Genève», *Habitation*, n°5, 1937, p. 79.
- <sup>8</sup> Avec la Loi pour la conservation des monuments et la protection des sites.
- <sup>9</sup> Nous utilisons intentionnellement les notions élaborées par

Essais 53

Pierre Lavedan, *Qu'est-ce que l'ur-banisme?*, Paris, 1926, et Marcel Poëte, *Introduction à l'urbanisme*, Paris, 1929.

- 10 La légénde comprend également les zones suivantes: «chemins de fer», «industries», «bois et forêts à conserver».
- <sup>11</sup> A. Bodmer, «Notes sur l'urbanisme...», op. cit. p. 79.
- 12 Le relevé photographique du canton avait été effectué par le service fédéral de mensuration cadastrale en 1933. Cf. A. Hoechel, «Urbanistes et géomètres», *Habitation*, n°1, 1935, pp. 8-11.
- 13 Il s'agit des villages de Corsier, Gy, St.Maurice, Meinier, Corsinge, Jussy, Carre d'Amont et d'Aval, Sionnet, Lullier et Presinge.
- 14 Cette démarche est cohérente avec l'intention de réaliser la muni-

- cipalisation des sols, considérée par les architectes du Département des Travaux Publics comme la condition fondamentale de toute réforme urbaine.
- 15 J. Stübben, Der Städtebau. Handbuch der Architektur, Darmstadt, publié à partir de 1883. Stübben avait prévu la possibilité de relier, sous la forme d'un réseau continu encerclant la ville, des parcours aménagés comme des parcs menant à des lieux de repos et permettant de jouir d'échappées visuelles sur la nature. Guillaume Fatio esquisse un résumé de l'ouvrage de Stübben en 1902, dans l'ouvrage La Construction des Villes, publié à Genève par la Société d'Amélioration du Logement.
- 16 W. Hegemann, Der neue Bebauungsplan für Chicago, Berlin, 1912, et Ein Parkbuch, Berlin, 1931.

- <sup>17</sup> «Le rôle des jardins ouvriers dans l'extension urbaine», *Habitation*, n°6, 1936, pp. 96-99.
- 18 Cf. C. Merlini, «Dentro la città, sopra la città. Descrizione e progetto urbanistico negli anni Trenta», CRU, n°2, 1994, pp. 22-34, sur le rapport entre différents types de *regard* exercés par l'urbaniste lors de l'analyse et différents *styles* d'aménagement urbain et territorial.
- 19 Bodmer utilise les photos de Fred Boissonnas afin d'illustrer ses propos dans les articles consacrés au *Plan de Zones*. Fred Boissonnas a littéralement construit l'identité du paysage genevois en tant que patrimoine en complicité avec les réflexions de Guillaume Fatio et Camille Martin, desquels il a illustré les ouvrages.
- <sup>20</sup> R.-J., op. cit.